

## 5.2 Salaires dans la Fonction publique

En 2012, le  **salaire mensuel brut en équivalent-temps plein**  d'un agent de la  **fonction publique**  de l'État est de 2 968 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le  **salaire net**  moyen s'établit à 2 465 euros par mois. Par rapport à 2011, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros courants, en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 2,0 %). Compte tenu d'une hausse des prix de 2,0 % en moyenne annuelle en 2012, le salaire net moyen diminue de 0,8 % en  **euros constants** . La rémunération nette moyenne des personnes présentes (RMPP) en 2011 et 2012 pendant vingt-quatre mois consécutifs chez le même employeur avec la même quotité de travail est restée stable en euros constants, après + 0,9 % l'année précédente.

En 2012, après déduction des prélèvements sociaux, le salaire net en équivalent-temps plein d'un agent de la fonction publique territoriale s'établit en moyenne à 1 848 euros par mois, soit une diminution en un an de 0,5 % en euros constants. Le salaire net moyen s'accroît plus rapidement chez les employés et les ouvriers (+ 1,6 % en euros courants), en lien avec les deux revalorisations du minimum de traitement intervenues en janvier et juillet 2012. Le salaire net moyen des agents titulaires baisse de 0,6 % en euros constants. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur territorial en 2011 et 2012 progresse de 0,4 % en euros constants.

En 2012, un agent du secteur hospitalier public perçoit en moyenne un salaire net mensuel de 2 242 euros en équivalent-temps plein. Le salaire net moyen baisse de 0,6 % en euros constants en un an (après - 0,6 % également l'année précédente). La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur public hospitalier en 2011 et 2012 diminue de 0,1 % en euros constants après + 3,3 % en 2011, en lien notamment avec la baisse des heures supplémentaires rémunérées.

Les écarts salariaux observés entre les trois versants de la fonction publique sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification, d'âge, de conditions d'emploi et le recours plus ou moins important au temps partiel. On trouve, par exemple, davantage de cadres dans la fonction publique hospitalière et de l'État que dans la fonction publique territoriale. Cette dernière compte, pour sa part, plus d'employés et ouvriers que le secteur hospitalier public.

Les écarts salariaux entre hommes et femmes sont contrastés selon le type d'employeur. En 2012, l'écart moyen se resserre dans chacun des versants de la fonction publique par rapport à 2011. Le resserrement est particulièrement notable dans la fonction publique territoriale, où l'écart était déjà le plus faible des trois versants. Le salaire des femmes progresse de 1,7 %, contre 1,2 % pour les hommes. ■

### Définitions

**Prix courants et prix constants :** les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

**Salaire brut ou net :** le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié.

**Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salaire moyen, fonction publique, salaire moyen en équivalent-temps plein, traitement indiciaire brut :** voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2014, DGAFP, novembre 2014.
- « Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique », DGAFP, novembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1514, septembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1509, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
<b>Catégorie d'emploi</b>			
Cadres	8,0	3 223	- 1,3
Professions intermédiaires	14,8	2 188	- 1,2
Employés et ouvriers	75,1	1 634	- 0,3
<b>Type de collectivité</b>			
Communes	55,7	1 760	- 0,4
EPCI <sup>1</sup> à fiscalité propre	10,5	1 924	- 1,1
CCAS <sup>2</sup> et caisses des écoles	6,7	1 643	- 0,4
Autres structures intercommunales	3,5	1 807	- 0,2
Départements	14,8	2 062	- 0,9
Incendie - Secours	3,1	2 495	- 0,6
Régions	4,6	1 903	- 0,2
Autres collectivités locales	1,1	2 058	- 1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>1 848</b>	<b>- 0,5</b>

1. Établissements publics de coopération intercommunale.  
 2. Caisses communales d'action sociale.  
 Champ : salariés en équivalent-temps plein des collectivités territoriales (y c. emplois aidés, hors assistants maternels et familiaux).  
 Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans le secteur hospitalier public en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
Médecins, pharmaciens, psychologues	8,9	4 826	- 0,1
Cadres direction, adm., gestion	1,5	3 686	- 0,3
PI <sup>1</sup> soignants et sociales	36,3	2 312	- 1,3
PI <sup>1</sup> administratives et techniques	5,0	2 113	- 0,2
Agents de service <sup>2</sup> et employés administratifs	39,8	1 688	- 0,4
Ouvriers	8,5	1 646	- 0,9
<b>Ensemble<sup>3</sup></b>	<b>100</b>	<b>2 242</b>	<b>- 0,6</b>

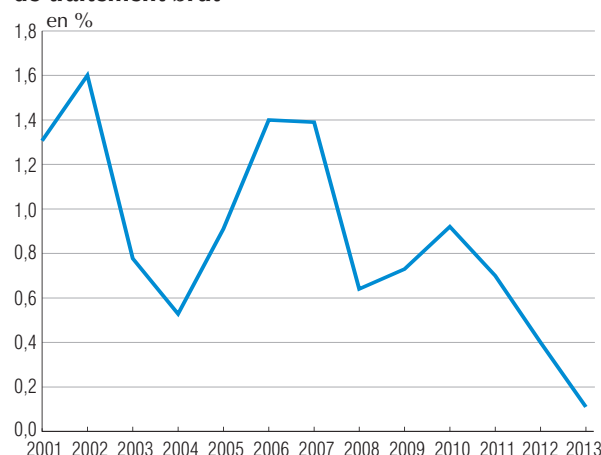
1. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.  
 2. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.  
 3. Y c. non ventilés ; hors stagiaires, étudiants.  
 Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.  
 Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
Titulaires	74,2	2 622	- 0,7
dont <sup>1</sup> : catégorie A	63,8	2 884	- 1,0
catégorie B	19,6	2 393	- 0,7
catégorie C	16,3	1 872	- 0,6
Autres salariés	25,8	2 015	- 0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 465</b>	<b>- 0,8</b>
Enseignants	45,6	2 530	- 1,5
Non enseignants	54,4	2 411	- 0,1
Ministères	77,1	2 512	- 1,0
ÉPA <sup>2</sup>	22,9	2 307	0,4

1. En % de l'ensemble des titulaires.  
 2. Établissements publics administratifs.  
 Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.  
 Source : Insee, Siasp.

## Évolution annuelle moyenne de l'indice de traitement brut



Sources : Insee ; DGAFP.

## Salaires annuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2012

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants
Titulaires	31 460	- 0,7	22 920	- 0,6	24 920	- 0,7
Catégorie A	34 610	- 1,0	39 160	- 0,7	29 770	- 1,4
Catégorie B	28 710	- 0,7	27 160	- 1,1	28 130	- 0,6
Catégorie C	22 470	- 0,6	20 280	- 0,6	20 920	- 0,8
Autres salariés	24 170	- 0,7	19 230	0,0	18 890	0,6
Personnel médical	///	///	///	///	62 400	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>29 580</b>	<b>- 0,8</b>	<b>22 180</b>	<b>- 0,5</b>	<b>26 900</b>	<b>- 0,6</b>

Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).  
 Source : Insee, Siasp.